

**L'AVIS DE VERSEMENT DE 14 500 €  
DE L'A.G.T.M.**

Les documents publicitaires s'inspirent du domaine bancaire : un avis de versement de 14 500 €, un décompte et un chèque spécimen.

Le tout, émane d'une pseudo-association : l'**Association générale des transferts des montants**, domiciliée à une boîte postale dans l'état de New-York.

Des frais forfaitaires de 15 € sont réclamés pour l'envoi du lot attribué par pré-tirage.

Une lecture attentive du courrier d'accompagnement et du règlement complet permet de découvrir que tous les destinataires de l'offre publicitaire sont des « gagnants éligibles de la somme de 14 500 € ». En réalité, outre le lot principal qui est effectivement constitué d'un seul chèque de 14 500 €, la dotation est composée de « chèques certifiés d'une valeur de 750 € à valoir sur un programme personnalisé ». En clair, il s'agit d'un simple bon d'achat à valoir sur la prochaine commande d'un produit dont le prix aura été largement surestimé.

Le consommateur vigilant évitera de décaisser la somme de 15 € et de tomber dans ce piège grossier.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménagoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**